

République Française

HAUTES-PYRENEES - Bagnères-de-Bigorre

Commune de TILHOUSE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 juin 2024

Date de la convocation : 11/06/2024

Membres en exercice : *Le mardi 18 juin 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Joëlle ABADIE.*

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance :
Madame Séverine LALA

Présents : Madame Joëlle ABADIE, Monsieur Jean-Michel VIAU, Monsieur Juan NARANJO, Monsieur Alain FORTRIE, Madame Séverine LALA, Madame Denise LECLERC, Madame Priscilla MARECHAL, Monsieur Sébastien OZON, Monsieur Jérémy SERRES, Madame Sylvie TOUJAS

Représentés :

Excusés : Madame Coralie SORDO

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du P.V du 29 mai
2. Organisation des élections législatives
3. Point sur le Projet Agri-voltaïque
4. Réserves Incendie Salle polyvalente et Élina CIEUTAT
5. Organisation cérémonie du 29 juin
6. Point travaux divers
7. Divers

8. CCPL

- Sentiers de Randonnées
- Projet NÉA-OMÉGA
- CR des dernières réunions
- Divers

RÉSUMÉ DES DÉBATS :

Début de séance : 20h30

1/ Approbation du PV 2024-05 (30 mai 2024)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Organisation des élections législatives

Le Conseil procède à l'organisation de l'installation et de la tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

3/ Point sur le Projet Agri-voltaïque

Après étude du projet Agri-Voltaïque par les services de la Préfecture au début du mois de juin, il a été convenu que le dossier serait retravaillé entre la Mairie, la DDT et M. Ronsin (pour Energie-Kontor), avec la médiation de la Secrétaire Générale de la Préfecture. Un tracé de voie verte pour vélo et de sentier de balade pourrait être ajouté.

4/ Réserves Incendie Salle polyvalente et Élina CIEUTAT

Les travaux pour installer une réserve incendie au niveau de la bergerie d'Élina Cieutat ont été précisément étudiés et un devis a été établi par l'entreprise Dastugue. Délibération est prise pour demander un changement d'affectation afin d'attribuer une subvention au titre de la DETR pour installation d'une jeune agricultrice.

L'installation d'une réserve incendie qui permettrait de couvrir le cœur du village reste à l'étude. Il semble difficile de la prévoir le long de la salle des fêtes car la profondeur nécessaire pour l'enterrer (4 m) fragiliserait fortement les fondations du bâtiment.

5/ Organisation cérémonie du 29 juin

La cérémonie commémorant les 80 ans de la journée de représailles allemandes sur la commune se tiendra à 10h30, en présence de la Sous-Préfète, des représentants de l'ONAC et des porte-drapeaux. Après le dépôt de gerbe, un vin d'honneur sera servi.

6/ Point travaux divers

. Les études pour un projet de petit City Sport dans la cour de la Marotte se poursuit : taille, matériaux, infrastructures en fonction des sports pratiqués, devis...

. De manière à renforcer la sécurité routière, des panneaux de signalisation seront installés dans les prochaines semaines, accompagnés d'un marquage au sol, pour indiquer que la circulation se fait désormais en ce sens unique autour de l'église.

7/ Divers

. Sentiers de randonnée

Les habitants de la commune seront invités à participer, en fin d'été, au nettoyage des chemins communaux aux côtés des chasseurs.

Pour le nettoyage des circuits relevant de la communauté de communes, le planning n'a pas encore été communiqué. Nous ne savons pas quand le personnel de la CCPL pourra se rendre disponible.

Une réflexion est également amorcée pour solliciter la labellisation d'un circuit particulièrement remarquable (sont proposés « le tour du monde de Lortet », « le cœur des baronnies », « itinéraire des coteaux »...)

Un sentier du piémont nestois se prépare au départ de Labarthe, où un projet de camping Huttoxia est également envisagé.

- Projet NÉA-OMÉGA

Les questions posées par ce projet s'avèrent nombreuses : s'il a été présenté comme une chaufferie, son fonctionnement correspond de fait à celui d'un incinérateur dans lequel devraient être brûlés les déchets relevant des refus (refus de centres de tri, refus de déchetteries...). Toutes les autorisations officielles ont été accordées (dont le permis de construire), alors qu'interrogations et inquiétudes apparaissent : vote contre le projet à Labarthe-de-Neste, tenue de plusieurs réunions publiques (dont ce jour, 18 juin, à Tuzaguet).

Cette situation doit nous encourager à poursuivre une réflexion collective et nos efforts en matière de réduction des déchets. A ce sujet, le surplus de déchets que le SMTD amenait sur Toulouse pour traitement ne pourra plus être accepté, et ne pourra être pris que partiellement en charge dans le Béarn (Lescars). Une structure devra certainement être prévue : reste à en définir la nature (un incinérateur avec toutes les garanties, une usine mécano-biologique... ?), le périmètre (quelles communautés de communes concernées ?) et le lieu d'implantation.

- Est prévue la rédaction d'un mot d'information précisant l'organisation du repas des chasseurs, de la cérémonie commémorative du 29 juin et de la possible commande de paniers bio auprès de la « ferme d'Adèle » à Bordes.

- Un tournoi « Intervillages » de découverte multisports sera organisé le samedi 6 juillet, entre les communes de Tilhouse, Benqué-Molère, Sarlabous et Bourg-Bigorre.

- L'association « Villages accueillants » a connu une modification de structure et est devenue « Brigades nature » ; l'équipe de Saint-Sever a confirmé sa disponibilité pour apporter de l'aide, notamment en matière de nettoyage de bâtiments tels que le presbytère ou la salle des fêtes.

- Sept supports de ligne à très haute tension (225.000 volts) seront renforcés dans les prochaines semaines.

8/ CCPL

NB : Les CR des dernières réunions sont disponibles sur le site de la CCPL

Un bilan est actuellement réalisé quant aux permis de construire accordés sur les dix dernières années, ainsi que le fait de répertorier les logements vacants, pour donner une base de calcul aux futures capacités de construire dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette.

Une étude est entreprise pour examiner la compétence eau à l'échelle de la CCPL. Il faut prévoir à terme, au vu des services devenus payants et plus coûteux, une augmentation du prix de l'eau.

Heure de fin : 22h45

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 2 octobre 2024 à 20h30

Madame Séverine LALA
Secrétaire de Séance

Madame Joëlle ABADIE
Présidente de Séance



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE 2024 020 - ÉCLAIRAGE PUBLIC PRADIOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme "ÉCLAIRAGE PUBLIC", arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant d la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 30 000.00 €

Fonds libre..... 15 000.00 €

Participation SDE.. 15 000.00 €

TOTAL 30 000.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de 15 000.00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

DE 2024 019 - MODIFICATION DU DOSSIER DETR 2024

Madame le maire expose au Conseil Municipal que d'importantes dépenses imprévues d'investissement nous obligent à modifier le dossier des travaux prévisionnels du cimetière : « Modernisation et mise en accessibilité du cimetière » pour lequel un dépôt de demande de subvention au titre de la DETR 2024 a été déposé.

En effet, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer,

D'une part, une indispensable mise aux normes de la Défense Incendie Quartier de la Bergerie pour favoriser le développement d'exploitation d'une jeune agricultrice ;

D'autre part, la réparation totale du porche d'accès au cimetière endommagé par un orage de grêle.

Dans ces conditions, Madame le Maire propose :

- Travaux Cimetière :

Abandon des travaux prévisionnels d'enrobé drainant amoindrissant l'imperméabilisation du sol pour un montant de 56 660.00 € HT.

Engazonnement par Hydromulching pour un montant de16 900.00 € HT

Réparation de la toiture du porche pour un montant de..... 8 153.26 € HT

- Réserve Incendie :

Mise aux normes de la DECI pour un montant de17 463.50 € HT.

Soit un montant total de travaux.....42 516.76 € HT.

Ouï Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette proposition
- De déposer un dossier modifié pour le cimetière et un nouveau dossier pour la réserve incendie, au titre de la DETR 2024 afin de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, une subvention la plus élevée possible ;
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.